

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

VISANT À REJETER LE PROJET D'ACCORD SUR LES DROITS DE DOUANE ET LE
COMMERCE DU 27 JUILLET 2025 ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ETATS-UNIS -
(N° 2072)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 5

AMENDEMENT

présenté par

M. Cadalen, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou,
M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane,
Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI propose de supprimer l'alinéa 27 qui considère "que l'engagement d'accroître l'acquisition d'équipements militaires et de défense auprès des États-Unis contredirait les récentes annonces européennes dans ce domaine, qui visent à soutenir la base industrielle et technologique de défense européenne ;".

Entre 2022 et 2023, 63% des dépenses d'armement en Europe ont servi à acheter du matériel étatsunien. La présentation du plan Réarmer l'Europe en mars dernier, ne change pas la donne dans ce domaine. En effet, l'industrie de défense européenne, structurellement sous-dimensionnée, ne pourrait aujourd'hui absorber la hausse de la demande du plan Réarmer l'Europe. Le réarmement à court terme de l'Europe devrait donc avant tout servir les industriels étatsuniens.

Il n'est donc pas vrai, comme l'affirme cet alinéa, que l'engagement à accroître l'acquisition d'équipements militaires et de défense auprès des États-Unis prévu dans cet accord contredirait les récentes annonces européennes dans ce domaine. Il s'inscrit plutôt dans une continuité. Les injonctions de l'administration Trump sur l'augmentation des dépenses de défense en Europe sont désormais actées.

Le groupe LFI aimerait rappeler par le biais de cet amendement que l'Europe de la défense est un leurre, la défense étant une prérogative souveraine des États. Aujourd'hui, il est impossible de concevoir une Europe de la défense compatible avec les principes élémentaires de la vie démocratique des pays membres. En effet, conformément à l'article 4 du traité sur l'Union européenne, la défense est une prérogative des États membres, par conséquent, l'Europe de la défense conduit la Commission européenne à s'attribuer des compétences en dehors du cadre des traités.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de supprimer cet alinéa.